

Booster TPE - Transition Ecologique

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Dans le cadre du Programme Booster TPE, l'accompagnement Booster Transition Ecologique permet aux petites entreprises de mettre en œuvre leur propre transition afin de limiter les coûts environnementaux et de pérenniser leurs activités.

Booster Transition Ecologique a pour objectifs de :

- faire le point sur la performance environnementale de l'entreprise : ses pratiques, ses outils de pilotage et son mode de gestion,
- recenser et analyser ses différents flux : énergie, déchets, rejets, matières, approvisionnement, achats responsables...,
- formaliser les actions prioritaires pour maîtriser la consommation énergétique, réduire l'empreinte carbone, optimiser les coûts de l'entreprise et valoriser ses actions environnementales auprès de ses clients.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Cette solution s'adresse aux entreprises du territoire des Hauts-de-France, de plus de 3 ans et de 20 salariés maximum, ayant un CA ? 2 M€ et qui souhaitent mettre en œuvre leur propre transition afin de limiter les coûts environnementaux et de pérenniser leurs activités.

Pour quel projet?

L'accompagnement Booster transition écologique est personnalisé et réalisé par un conseiller CCI.

Booster transition écologique est un accompagnement en 2 étapes :

- un diagnostic approfondi d'une demi-journée pour évaluer les priorités d'actions de l'entreprise en matière de réduction de sa consommation énergétique, de sa consommation d'eau, de ses déchets et de son empreinte carbone,
- un forfait de 2 jours pour :
 - établir et mettre en œuvre un plan d'actions adapté aux problématiques prioritaires de l'entreprise,
 - accompagner l'entreprise dans sa mise en œuvre (mesures techniques, organisationnelles, comportementales),
 - co-écrire un accompagnement adapté permettant d'avoir un véritable outil de décision pour vos futures actions.

Cette seconde phase fait l'objet d'un bilan du plan d'actions et de préconisations.

A la fin de l'accompagnement, le conseiller CCI remet à l'entreprise des documents : diagnostic, préconisations, plan d'actions, bilan du plan d'actions.



L'entreprise aura également accès à des ressources techniques et des outils pour son projet.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

C'est un accompagnement d'une valeur de 1 200 € HT :

- pris en charge à 100% jusqu'au 31/12/2025 par la Région Hauts-de-France et le FEDER pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster,
- un reste à charge de 150 € HT, soit 180 € TTC, seulement pour les entreprises ayant bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster en 2023 ou 2024.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI de son territoire :

- CCI Aisne au 06 40 87 41 65,
- CCI Amiens-Picardie au 07 87 90 30 57 ou à booster@amiens-picardie.cci.fr ou à entreprendre@amiens-picardie.cci.fr,
- CCI Artois au 07 70 16 71 93,
- CCI Grand Hainaut au 06 72 71 00 67,
- CCI Grand Lille au 06 40 32 34 77,
- CCI Littoral Hauts-de-France au 06 76 98 69 86,
- CCI Oise au 03 44 79 80 97 ou à developpement.durable@cci-oise.fr.

5 accompagnements sont proposés dans le cadre du programme Booster TPE :

- "Booster gestion": "/aide/SFQfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-gestion.html",
- "Booster ressources humaines":"/aide/SFRfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-ressources-humaines.html",
- "Booster performance commerciale":"/aide/SFQvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-performance-commerciale.html",
- "Booster transmission": "/aide/SFRvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transmission.html",
- "Booster numérique": "/aide/SFRPGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-numerique.html".

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 20 salariés.

Organisme





CCIR HAUTS-DE-FRANCEChambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

• CCIR Hauts-de-France

299 bd de Leeds CS 90028 59031 LILLE Cedex

Téléphone: 03 20 63 79 79

E-mail: ccideregion@hautsdefrance.cci.fr

Déposer son dossier

• https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/booster-transition-ecologique/#contacts